

Les débordements sur les plages naturistes

Les débordements : Une volonté ou une contrainte ?

La passivité des autorités locales face aux débordements sur les plages naturistes souligne le manque de moyens policiers plutôt que la volonté de récupérer un espace afin d'en optimiser le rendement touristique.

Le conseil municipal n'est que la représentation politique de l'intérêt économique de sa commune. Il cherche donc à satisfaire son électorat par des investissements et des décisions adéquats. Il adopte un comportement rationnel visant à maximiser l'intérêt de la collectivité.

Une municipalité autorisera la pratique du naturisme sur une plage de sa commune si elle juge positive la présence d'un tel espace. Dans le cas contraire, elle l'interdira. Si la présence d'un espace naturiste entraîne des plaintes en nombre suffisant, il semble rationnel que le conseil municipal prenne alors la décision de retirer son autorisation.

Nous ajouterons que la présence de tels espaces engendre la confusion dans l'esprit des usagers entre naturisme et exhibition sexuelle.

La situation géographique : une donnée essentielle.

Les communes disposant de vastes étendues désertes, fréquentées en saison par de trop rares estivants sont souvent peu hostiles à l'aménagement de tels espaces. Le risque anticipé de coût étant jugé nul. Ce risque sera considéré comme non négligeable pour un espace de plage largement fréquenté.

De nombreuses plages naturistes sont nées en des lieux peu accessibles. La banalisation des congés d'été et l'aménagement du littoral l'accompagnant, ont considérablement réduit l'isolement relatif de ces espaces.

Nous observons depuis quelques années une cohabitation grandissante des usagers naturistes et textiles. Cette cohabitation a dans bien des cas fini par décourager les adeptes du bronzage intégral. La disparition de la fréquentation s'effectue alors tout naturellement.

Quelles sont les conditions de succès d'un espace naturiste libre ?

- Une volonté de la part de la municipalité d'aménager un espace naturiste,
- Un espace administré et géré par une association locale, ou par les représentants d'une organisation économique comme un centre de vacances,
- Une volonté ainsi que des moyens policiers suffisants pour maintenir l'ordre dans la zone délimitée et ses alentours.

- Un isolement relatif. Les plages naturistes de faible dimension encadrées par de vastes espaces des adeptes du maillot peuvent difficilement être jugées accueillantes.

Quel intérêt pour une commune à autoriser un espace naturiste ?

Cet intérêt est bien sur économique. Le naturiste est généralement issu d'un milieu social élevé. C'est un consommateur fidèle, respectueux de l'environnement.

La motivation de la municipalité à satisfaire les revendications des représentants d'une association ou d'un centre de vacances naturiste, sera donc proportionnelle à l'intérêt économique anticipé, donc aux profits futurs dégagés.

Certaines régions comme le Languedoc-Roussillon qui ont accueillis (Source Midi Libre 2002) en saison jusqu'à 500 000 naturistes dont une majorité d'allemands et de néerlandais, a-t-elle aujourd'hui encore les moyens de ne pas satisfaire cette clientèle ? (*)

Certaines plages du Languedoc Roussillon ne seraient-elles pas désertes sans la présence des naturistes ?

Si les communes de France se doivent d'améliorer la qualité de leur accueil réservé aux étrangers et plus généralement aux estivants, les représentants des communes concernées semblent parfois oublier qu'en les accueillant, elles s'engagent à assurer leur sécurité.

(*) Le Languedoc Roussillon a accusé un recul de 5% en 2004 de sa clientèle étrangère.